



Le 10 novembre 2015

**Par courriel et par poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596  
Télec. : 514 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Suivi administratif des critères de fiabilité selon la décision  
D-2015-013  
Suivi du Plan d'approvisionnement 2014-2023  
Notre dossier : R050378

---

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif des critères de fiabilité énergétique établis par la Régie, il a été constaté que les attestations de fiabilité des mois de mai et août 2015 (annexe A), qui vous ont été transmises respectivement les 3 juin et 15 septembre 2015, incluaient un bilan en énergie d'Hydro-Québec dans ses activités de production comportant de l'information de nature commerciale qui n'est pas requise par la décision D-2015-013.

En conséquence, nous vous demandons de retirer du site internet de la Régie les annexes A transmises les 3 juin et 15 septembre 2015, de détruire les copies physiques et de les substituer par les annexes ci-jointes, lesquelles sont conformes aux exigences de la décision D-2015-03.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Éric Fraser*

**Éric Fraser**

ÉF/rm  
p.j.